



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
P : PUBLIC										
P-01 : Parc et récréation										
P-02 : Service public local										
P-03 : Service public régional ou d'envergure										
P-04 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
A-01 : Agriculture et pisciculture										
A-02 : Élevage										
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)									
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale									
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)									
	Logement par bâtiment minimal / maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)									
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)									
	Largeur moyenne minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
	DIVERS									
Espace naturel minimal (%)										
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré										
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
NOTES										
								Amendements		
								No. Règl.	Date	



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
P : PUBLIC										
P-01 : Parc et récréation										
P-02 : Service public local										
P-03 : Service public régional ou d'envergure										
P-04 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
A-01 : Agriculture et pisciculture										
A-02 : Élevage										
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)									
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale									
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)									
	Logement par bâtiment minimal / maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)									
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)									
	Largeur moyenne minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
	DIVERS									
Espace naturel minimal (%)										
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré										
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
NOTES										
								Amendements		
								No. Règl.	Date	



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES									
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale								
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
	P : PUBLIC								
	P-01 : Parc et récréation								
	P-02 : Service public local								
	P-03 : Service public régional ou d'envergure								
	P-04 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE								
	A-01 : Agriculture et pisciculture								
	A-02 : Élevage								
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
NORMES									
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée								
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)								
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale								
	Hauteur en mètres minimale / maximale								
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION								
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)								
	Logement par bâtiment minimal / maximal								
	MARGES								
	Avant minimale (m)								
	Latérale minimale (m)								
	Latérales totales minimales (m)								
	Arrière minimale (m)								
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m)								
	Largeur moyenne minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m ²)								
	DIVERS								
	Espace naturel minimal (%)								
	Entreposage extérieur								
	Étalage extérieur								
	Sommet de montagne								
	Projet intégré								
	Zone tampon								
	PIIA								
	Raccordement aux services publics								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
NOTES								Amendements	
(1)	Parc (P01-01)							No. Règl.	Date



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
P : PUBLIC										
P-01 : Parc et récréation										
P-02 : Service public local										
P-03 : Service public régional ou d'envergure										
P-04 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
A-01 : Agriculture et pisciculture										
A-02 : Élevage										
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)									
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale									
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)									
	Logement par bâtiment minimal / maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)									
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)									
	Largeur moyenne minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
	DIVERS									
Espace naturel minimal (%)										
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré										
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
NOTES										
								Amendements		
								No. Règl.	Date	



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
P : PUBLIC										
P-01 : Parc et récréation										
P-02 : Service public local										
P-03 : Service public régional ou d'envergure										
P-04 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
A-01 : Agriculture et pisciculture										
A-02 : Élevage										
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)									
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale									
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)									
	Logement par bâtiment minimal / maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)									
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)									
	Largeur moyenne minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
	DIVERS									
Espace naturel minimal (%)										
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré										
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
NOTES										
								Amendements		
								No. Règl.	Date	



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
	P : PUBLIC									
	P-01 : Parc et récréation									
	P-02 : Service public local									
	P-03 : Service public régional ou d'envergure									
	P-04 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
	A-01 : Agriculture et pisciculture									
	A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)									
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale									
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)									
	Logement par bâtiment minimal / maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)									
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)									
	Largeur moyenne minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
	DIVERS									
	Espace naturel minimal (%)									
	Entreposage extérieur									
	Étalage extérieur									
	Sommet de montagne									
	Projet intégré									
	Zone tampon									
	PIIA									
	Raccordement aux services publics									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
NOTES										
(1)	Sentier récréatif non motorisé (CO02-01), Parc linéaire (CO02-02)							Amendements		
							No. Règl.	Date		



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
P : PUBLIC										
P-01 : Parc et récréation										
P-02 : Service public local										
P-03 : Service public régional ou d'envergure										
P-04 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
A-01 : Agriculture et pisciculture										
A-02 : Élevage										
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)									
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale									
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)									
	Logement par bâtiment minimal / maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)									
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)									
	Largeur moyenne minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
	DIVERS									
Espace naturel minimal (%)										
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré										
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
NOTES										
								Amendements		
								No. Règl.	Date	



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
P : PUBLIC										
P-01 : Parc et récréation										
P-02 : Service public local										
P-03 : Service public régional ou d'envergure										
P-04 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
A-01 : Agriculture et pisciculture										
A-02 : Élevage										
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)									
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale									
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)									
	Logement par bâtiment minimal / maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)									
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)									
	Largeur moyenne minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
	DIVERS									
Espace naturel minimal (%)										
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré										
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
NOTES										
								Amendements		
								No. Règl.	Date	



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
P : PUBLIC										
P-01 : Parc et récréation		•								
P-02 : Service public local										
P-03 : Service public régional ou d'envergure										
P-04 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
A-01 : Agriculture et pisciculture										
A-02 : Élevage										
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation			•							
CO-2 : Récréation				•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
				(1)						
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)									
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale									
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)									
	Logement par bâtiment minimal / maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)									
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)									
	Largeur moyenne minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
	DIVERS									
Espace naturel minimal (%)										
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré										
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
NOTES								Amendements		
(1)	Camping sauvage et pique-nique (CO02-03)						No. Règl.	Date		



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
	P : PUBLIC									
	P-01 : Parc et récréation									
	P-02 : Service public local									
	P-03 : Service public régional ou d'envergure									
	P-04 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
	A-01 : Agriculture et pisciculture									
	A-02 : Élevage									
	A-03 : Foresterie et sylviculture									
	CO : CONSERVATION									
	CO-1 : Conservation				•					
	CO-2 : Récréation						•			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						(2)			
	USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
	NORMES									
	NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Largeur minimale (m)										
Superficie de bâtiment minimale (m ²)										
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)										
Hauteur en étage(s) minimale / maximale										
Hauteur en mètres minimale / maximale										
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION										
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)										
Logement par bâtiment minimal / maximal										
MARGES										
Avant minimale (m)										
Latérale minimale (m)										
Latérales totales minimales (m)										
Arrière minimale (m)										
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)										
Largeur moyenne minimale (m)										
Profondeur minimale (m)										
Superficie minimale (m ²)										
DIVERS										
Espace naturel minimal (%)										
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré										
Zone tampon										
PIIA			•	•	•					
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
NOTES										
(1) Parc (P01-01)									Amendements	
(2) Camping sauvage et pique-nique (CO02-03)									No. Règl. Date	
									1200-2012-211 2014-04-14	



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
	P : PUBLIC									
	P-01 : Parc et récréation									
	P-02 : Service public local									
	P-03 : Service public régional ou d'envergure									
	P-04 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
	A-01 : Agriculture et pisciculture									
	A-02 : Élevage									
	A-03 : Foresterie et sylviculture									
	CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation			•							
CO-2 : Récréation						•				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(2)						
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)									
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale									
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)									
	Logement par bâtiment minimal / maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)									
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)									
	Largeur moyenne minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
	DIVERS									
	Espace naturel minimal (%)									
	Entreposage extérieur									
	Étalage extérieur									
	Sommet de montagne									
	Projet intégré									
	Zone tampon									
	PIIA		•	•	•					
	Raccordement aux services publics									
	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	NOTES									
(1) Parc (P01-01)									Amendements	
(2) Camping sauvage et pique-nique (CO02-03)									No. Règl. Date	
									1200-2012-211 2014-04-14	



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES									
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale								
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
P : PUBLIC									
P-01 : Parc et récréation									
P-02 : Service public local									
P-03 : Service public régional ou d'envergure									
P-04 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation				•					
CO-2 : Récréation						•			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					(2)				
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
NORMES									
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée								
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)								
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale								
	Hauteur en mètres minimale / maximale								
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION								
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)								
	Logement par bâtiment minimal / maximal								
	MARGES								
	Avant minimale (m)								
	Latérale minimale (m)								
	Latérales totales minimales (m)								
	Arrière minimale (m)								
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m)								
	Largeur moyenne minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m ²)								
	DIVERS								
Espace naturel minimal (%)									
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur									
Sommet de montagne									
Projet intégré									
Zone tampon									
PIIA		•	•	•					
Raccordement aux services publics									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
NOTES									
(1) Parc (P01-01)								Amendements	
(2) Camping sauvage et pique-nique (CO02-03)								No. Règl.	Date
								1200-2012-211	2014-04-14



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-01 : Unifamiliale										
	H-02 : Bifamiliale										
	H-03 : Trifamiliale										
	H-04 : Multifamiliale										
	H-05 : Maison mobile										
	H-06 : Habitation collective										
	C : COMMERCE										
	C-01 : Commerce local de proximité										
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé										
	C-03 : Hébergement										
	C-04 : Restauration										
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service										
	C-06 : Commerce artériel léger										
	C-07 : Commerce artériel lourd										
	C-08 : Commerce récréatif intérieur										
	C-09 : Commerce récréatif extérieur										
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé										
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif										
	I : INDUSTRIE										
	I-01 : Industrie artisanale										
	I-02 : Industrie légère										
	I-03 : Industrie lourde										
	I-04 : Exploitation des matières premières										
	I-05 : Gestion des matières résiduelles										
	P : PUBLIC										
	P-01 : Parc et récréation										
	P-02 : Service public local										
	P-03 : Service public régional ou d'envergure										
	P-04 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
	A-01 : Agriculture et pisciculture										
	A-02 : Élevage										
	A-03 : Foresterie et sylviculture										
	CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation											
CO-2 : Récréation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS											
NORMES											
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée										
	Contiguë										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)										
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)										
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)										
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale										
	Hauteur en mètres minimale / maximale										
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION										
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)										
	Logement par bâtiment minimal / maximal										
	MARGES										
	Avant minimale (m)										
	Latérale minimale (m)										
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)										
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m)										
	Largeur moyenne minimale (m)										
	Profondeur minimale (m)										
	Superficie minimale (m ²)										
	DIVERS										
	Espace naturel minimal (%)										
	Entreposage extérieur										
	Étalage extérieur										
	Sommet de montagne										
	Projet intégré										
	Zone tampon										
	PIIA										
	Raccordement aux services publics										
	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
	NOTES										
(1) Parc (P01-01)										Amendements	
										No. Règl.	
										Date	



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
	P : PUBLIC									
	P-01 : Parc et récréation									
	P-02 : Service public local									
	P-03 : Service public régional ou d'envergure									
	P-04 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
	A-01 : Agriculture et pisciculture									
	A-02 : Élevage									
	A-03 : Foresterie et sylviculture									
	CO : CONSERVATION									
	CO-1 : Conservation									
	CO-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
	NORMES									
	NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Largeur minimale (m)										
Superficie de bâtiment minimale (m ²)										
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)										
Hauteur en étage(s) minimale / maximale										
Hauteur en mètres minimale / maximale										
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION										
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)										
Logement par bâtiment minimal / maximal										
MARGES										
Avant minimale (m)										
Latérale minimale (m)										
Latérales totales minimales (m)										
Arrière minimale (m)										
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)										
Largeur moyenne minimale (m)										
Profondeur minimale (m)										
Superficie minimale (m ²)										
DIVERS										
Espace naturel minimal (%)										
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré										
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
NOTES										
(1) Parc (P01-01)									Amendements	
									No. Règl.	
									Date	



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
	P : PUBLIC									
	P-01 : Parc et récréation									
	P-02 : Service public local									
	P-03 : Service public régional ou d'envergure									
	P-04 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
	A-01 : Agriculture et pisciculture									
	A-02 : Élevage									
	A-03 : Foresterie et sylviculture									
	CO : CONSERVATION									
	CO-1 : Conservation			•						
	CO-2 : Récréation				•					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
	NORMES									
	NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Largeur minimale (m)										
Superficie de bâtiment minimale (m ²)										
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)										
Hauteur en étage(s) minimale / maximale										
Hauteur en mètres minimale / maximale										
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION										
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)										
Logement par bâtiment minimal / maximal										
MARGES										
Avant minimale (m)										
Latérale minimale (m)										
Latérales totales minimales (m)										
Arrière minimale (m)										
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)										
Largeur moyenne minimale (m)										
Profondeur minimale (m)										
Superficie minimale (m ²)										
DIVERS										
Espace naturel minimal (%)										
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré										
Zone tampon										
PIIA			•	•	•					
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
NOTES										
(1) Parc (P01-01)										Amendements
										No. Règl.
										Date
										1200-2012-211
										2014-04-14



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
	P : PUBLIC									
	P-01 : Parc et récréation									
	P-02 : Service public local									
	P-03 : Service public régional ou d'envergure									
	P-04 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
	A-01 : Agriculture et pisciculture									
	A-02 : Élevage									
	A-03 : Foresterie et sylviculture									
	CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation				•						
CO-2 : Récréation					•					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)									
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale									
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)									
	Logement par bâtiment minimal / maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)									
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)									
	Largeur moyenne minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
	DIVERS									
	Espace naturel minimal (%)									
	Entreposage extérieur									
	Étalage extérieur									
	Sommet de montagne	•	•	•						
	Projet intégré									
	Zone tampon									
	PIIA	•	•	•						
	Raccordement aux services publics									
	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
NOTES								Amendements		
(1) Parc (P01-01)								No. Règl.	Date	
								1200-2012-211	2014-04-14	



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
	P : PUBLIC									
	P-01 : Parc et récréation									
	P-02 : Service public local									
	P-03 : Service public régional ou d'envergure									
	P-04 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
	A-01 : Agriculture et pisciculture									
	A-02 : Élevage									
	A-03 : Foresterie et sylviculture									
	CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)									
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale									
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)									
	Logement par bâtiment minimal / maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)									
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)									
	Largeur moyenne minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
	DIVERS									
	Espace naturel minimal (%)									
	Entreposage extérieur									
	Étalage extérieur									
	Sommet de montagne									
	Projet intégré									
	Zone tampon									
	PIIA									
	Raccordement aux services publics									
	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	NOTES									
(1)	Sentier récréatif non motorisé (CO02-01, Parc linéaire (CO02-02))							Amendements		
							No. Règl.	Date		



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
P : PUBLIC										
P-01 : Parc et récréation										
P-02 : Service public local										
P-03 : Service public régional ou d'envergure										
P-04 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
A-01 : Agriculture et pisciculture										
A-02 : Élevage										
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)									
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale									
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)									
	Logement par bâtiment minimal / maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)									
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)									
	Largeur moyenne minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
	DIVERS									
Espace naturel minimal (%)										
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré										
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
NOTES										
(1)	Sentier récréatif non motorisé (CO02-01), Parc linéaire (CO02-02)							Amendements		
							No. Règl.	Date		



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES									
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale								
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
P : PUBLIC									
P-01 : Parc et récréation									
P-02 : Service public local									
P-03 : Service public régional ou d'envergure									
P-04 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
NORMES									
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée								
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)								
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale								
	Hauteur en mètres minimale / maximale								
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION								
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)								
	Logement par bâtiment minimal / maximal								
	MARGES								
	Avant minimale (m)								
	Latérale minimale (m)								
	Latérales totales minimales (m)								
	Arrière minimale (m)								
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m)								
	Largeur moyenne minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m ²)								
	DIVERS								
Espace naturel minimal (%)									
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur									
Sommet de montagne									
Projet intégré									
Zone tampon									
PIIA									
Raccordement aux services publics									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
NOTES								Amendements	
								No. Règl.	Date



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
P : PUBLIC										
P-01 : Parc et récréation										
P-02 : Service public local										
P-03 : Service public régional ou d'envergure										
P-04 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
A-01 : Agriculture et pisciculture										
A-02 : Élevage										
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)									
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale									
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)									
	Logement par bâtiment minimal / maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)									
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)									
	Largeur moyenne minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
	DIVERS									
Espace naturel minimal (%)										
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré										
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
NOTES										
								Amendements		
								No. Règl.	Date	



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
P : PUBLIC										
P-01 : Parc et récréation										
P-02 : Service public local										
P-03 : Service public régional ou d'envergure										
P-04 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
A-01 : Agriculture et pisciculture										
A-02 : Élevage										
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)									
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale									
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)									
	Logement par bâtiment minimal / maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)									
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)									
	Largeur moyenne minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
	DIVERS									
Espace naturel minimal (%)										
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré										
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
NOTES										
								Amendements		
								No. Règl.	Date	